

Besançon, le 28 avril 2015

Rectorat

Division des  
examens et concours

D.E.C. 1

**RAPPORT DU JURY D'EXAMEN PROFESSIONNEL  
DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE**

**Session 2015**

- ❖ **ÉPREUVE ÉCRITE LE : 22 janvier 2015**
- ❖ **ÉPREUVES ORALES LES : 18 et 19 mars 2015**
- ❖ **NOMBRE DE POSTES : 10**

INSCRITS	PRESENTS	ADMISSIBLES	ADMIS / LISTE PRINCIPALE	ADMIS / LISTE COMPLÉMENTAIRE
64	53	24	10	2

**I. LE CONCOURS :**

**1. Conditions d'accès**

- ❖ Être secrétaire administratif de classe normale
- ❖ Justifier d'au moins 1 an dans le 4<sup>ème</sup> échelon du grade de secrétaire administratif de classe normale et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

## 2. Les épreuves

### a) Epreuve écrite d'admissibilité

Rédaction d'une note ou d'une lettre administrative, à l'aide d'un dossier à caractère professionnel ne pouvant pas excéder vingt-cinq pages.

Durée : 3 heures – Coefficient : 2

### b) Epreuve orale d'admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Cet entretien a pour point de départ, un exposé du candidat de son expérience professionnelle d'une durée de 10 minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives à son environnement professionnel et aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration ou l'établissement dans lequel il exerce.

Durée : 25 minutes – Coefficient : 3

## II . LES CANDIDATS

### 1. STATISTIQUES INSCRIPTION

#### 1.1. Répartition hommes / femmes

	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
Hommes	13	6	2
Femmes	51	18	8

#### 1.2. Répartition générale par tranche d'âge

AGES	20-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41 ans +	TOTAL
	0	0	3	9	52	64

### 2. STATISTIQUES A L'ADMISSIBILITE

#### 2.1. Moyennes de notes par épreuve

Epreuve	Absents	Note < 10	Note > 10	Copies blanches Copies annulées	Total présents	Moyenne
Ecrite	0	0	24	0	24	11.56

#### 2.2. Répartition par tranche d'âge

20-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41 ans et +	TOTAL
0	0	2	3	19	24

### 3. STATISTIQUES A L'ADMISSION

#### 3.1. Moyennes de notes par épreuve

Epreuve	Absents	Note < 10	Note > 10	Copies blanches Copies annulées	TOTAL	Moyenne
Entretien jury	0	0	10	0	10	15.80

#### 3.2. Répartition par tranche d'âge

20-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41 ans et +	TOTAL
0	0	1	1	8	10

### III . LES EPREUVES ET LES ATTENTES DU JURY

#### 1 – Epreuve écrite :

Le plan, énoncé dans le sujet, a été suivi par une majorité de candidats. Une minorité d'entre eux ont élaboré des plans qui se sont révélés incohérents ou comprenant des parties déséquilibrées.

##### Points forts :

Les meilleures copies apportaient un réel éclairage au chef d'établissement sur le sujet. Des candidats ont ainsi démontré leur capacité à s'adapter à une mise en situation professionnelle dans les conditions de l'épreuve. La faculté de prendre du recul pour synthétiser au mieux l'ensemble des éléments indispensables contenus dans les documents a constitué un atout pour la plupart d'entre eux. La citation de la jurisprudence fournie a été valorisée.

La majorité des candidats a fourni un effort ressenti sur la qualité de l'expression écrite, de l'orthographe et de la présentation qui ont été globalement bonnes.

##### Points faibles :

D'autres ont intégré trop de détails sur le rôle du chef d'établissement ou du conseil d'administration, parfois sans apporter d'élément utile et conforme au sujet. Certains ont fait preuve d'absence de prise de recul sur le contexte, et de manque de maîtrise des termes utilisés. La confusion entre dispositions réglementaires d'ordre général et celles du règlement intérieur de l'établissement a été pénalisante.

Enfin, de manière généralisée, des éléments du dossier ont été paraphrasés, parfois sortis de leur contexte et intégrés de manière peu cohérente.

#### 2 – Epreuve orale :

##### Points forts :

La majorité des candidats a démontré une bonne préparation de l'épreuve : respect du temps imparti, connaissance de l'actualité du système éducatif. La qualité d'expression orale est globalement bonne.

Les éléments mis en exergue lors de la présentation sont opportuns et complètent efficacement les informations fournies dans le rapport d'activité de l'expérience professionnelle. Certains candidats ont notamment mis en avant à bon escient des expériences professionnelles et différents degrés d'expertise. La majorité d'entre eux a une bonne connaissance des missions qui leurs sont confiées. La projection sur de futures fonctions et l'approche objective des sujets traités ont constitué des éléments valorisants.

Points faibles :

D'autres candidats ont fait preuve de manque d'ouverture et de connaissance sur d'autres composantes ou services de leur structure d'affectation. Certains d'entre eux ont fait preuve d'absence de prise de recul sur les perspectives d'évolution du service public en général.

Lors de la phase de présentation, si le temps imparti est globalement respecté, la mémorisation a parfois pu entraîner une impression de récitation. Certains sont restés trop attachés au RAEP et ont axé leur présentation sur la retranscription littérale de ce dernier, parfois de manière chronologique.

Il a également pu être constaté un manque de cohérence entre le contenu du dossier et la présentation ou les éléments relevés dans la discussion avec le jury. Par ailleurs, il convient de veiller à ce que les pièces jointes au dossier ne soient pas erronées, notamment lorsqu'il s'agit de bilans chiffrés.

La gestion du stress a pu poser des difficultés à quelques candidats qui sont apparus déstabilisés dès leur présentation.

Pendant la phase de discussion avec le jury, certains propos tenus sont apparus comme inappropriés, notamment en faisant parfois preuve d'une grande subjectivité dans l'approche de dossiers qui nécessitent pourtant une part d'objectivité et de neutralité pour un fonctionnaire de l'Etat.

Au regard des notes obtenues, dans une majorité de situation, l'appréciation des candidats à l'oral a reflété celle obtenue à l'écrit.